

Dispositif porte-accessoires pour objectifs d'appareils de prise de vues et pare-soleil destiné à être utilisé avec ce dispositif

La présente invention est relative à un dispositif porte-accessoires, notamment porte-filtres, pour un appareil de prise de vues tel qu'un appareil photographique ou une caméra.

Il est souvent nécessaire dans la prise de vues de disposer devant l'objectif un ou plusieurs filtres, notamment un filtre tournant polarisant et/ou un ou plusieurs filtres colorés ainsi qu'un élément supplémentaire tel que par exemple un pare-soleil ou analogue.

Compte-tenu des différences de diamètre d'objectif des nombreux types d'appareils de prise de vues disponibles dans le commerce, il est actuellement nécessaire pour les fabricants d'accessoires photographiques tels que notamment les filtres de prévoir, pour chacun des diamètres possibles d'objectifs, toute la gamme des filtres nécessaires.

Cela augmente considérablement les coûts de fabrication de ces accessoires et entraîne l'obligation, pour les fabricants, grossistes et revendeurs de disposer d'un stock important composé de très nombreuses pièces différentes pour satisfaire aux besoins de la clientèle.

Le brevet français 1 203 564 propose une solution visant à réduire le nombre de pièces en stock.

Ce brevet décrit un dispositif porte-accessoires comportant un corps muni d'un filetage externe pour son visage sur un objectif d'appareil de prises de vues, une cavité dans ledit corps pour recevoir un filtre et des moyens pour immobiliser ledit filtre dans ledit logement.

Ce dispositif présente cependant l'inconvénient de nécessiter un corps porte-filtre pour chaque dimension d'objectif.

Le brevet cité mentionnant ainsi que pour une gamme classique d'objectifs il est nécessaire de disposer de onze corps différents.

Ce dispositif présente en outre l'inconvénient de ne pas permettre de mouvement relatif du filtre par rapport à l'objectif.

La présente invention se propose de réaliser un dispositif porte-accessoires facilement adaptable à tous les diamètres d'objectifs utilisés dans le commerce, qui soit simple et économique et qui permette de recevoir divers accessoires, tels que notamment des filtres et un pare-soleil en permettant les mouvements relatifs nécessaires, de rotation et/ou de coulissement en translation, des filtres par rapport à l'objectif.

La présente invention a pour objet, à titre de produit industriel nouveau, un dispositif porte-accessoires pour appareil de prise de vues comportant un corps, des moyens de montage du corps à l'objectif de l'appareil de prise de vues et des moyens pour recevoir un accessoire photographique caractérisé par le fait que lesdits moyens de montage comprennent une bague annulaire amovible munie d'un filetage externe, ladite bague étant susceptible d'être mise en place dans un logement correspondant dudit

corps de façon à permettre un mouvement relatif de rotation dudit corps par rapport audit objectif, ledit corps présentant sur son côté opposé au logement de la bague de montage au moins une paire de gorges permettant chacune de recevoir un accessoire photographique notamment un filtre.

Dans un mode particulier de réalisation du dispositif selon l'invention la ou les paires de gorges sont réalisées dans deux flasques sensiblement parallèles, opposés, en déport vers l'extérieur perpendiculairement audit corps.

Dans une forme d'exécution préférée les gorges de l'une desdites paires sont disposées en regard l'une de l'autre dans les faces internes des flasques opposés de façon à permettre la réception entre elles d'un filtre, de forme circulaire, par exemple polarisant, tout en permettant la rotation relative de ce filtre par rapport audit corps, celui-ci comportant alors en outre avantageusement des butées latérales empêchant le dégagement du filtre circulaire tournant du corps. Dans une forme particulière d'exécution les deux flasques opposés présentent, chacun, dans sa face interne, outre la gorge de réception du filtre circulaire tournant, au moins une gorge et de préférence deux gorges pour la réception, entre les gorges en regard des deux flasques, de filtres conventionnels plans, sous forme de plaquettes notamment de section quadrangulaire, de façon à permettre un déplacement coulissant en translation du ou des filtres plans par rapport au corps. L'un au moins des flancs de chacune de ces gorges peut avantageusement présenter une certaine élasticité de façon à permettre un maintien du filtre dans les gorges correspondantes.

Les gorges dans les faces internes des flasques sont avantageusement agencées de façon que le dispositif porte-accessoires puisse recevoir simultanément un filtre circulaire tournant et un filtre plan coulissant, ou deux filtres plans coulissants. On obtient ainsi dans tous les cas trois possibilités de mouvements relatifs, à savoir dans un premier cas la rotation du corps par rapport à l'objectif, la rotation du filtre circulaire par rapport au corps et le coulissement du filtre plan par rapport au corps, et dans un second cas la rotation du corps par rapport à l'objectif, et les deux mouvements de coulissement en translation possibles des filtres plans par rapport au corps.

Dans un mode de réalisation particulier les faces externes des flasques opposés du corps comportent chacune une gorge pour l'engagement par coulissement de languettes d'accrochage correspondantes d'un pare-soleil susceptible d'être monté sur le dispositif de l'invention.

Dans une forme de réalisation particulière le corps du dispositif selon l'invention présente une forme, sensiblement hexagonale avec une découpe centrale circulaire, les flasques comportant les gorges de réception d'accessoires étant disposés selon deux côtés opposés du corps



hexagonal. Certains des côtés du corps peuvent avantageusement présenter des chanfreins ou des creusures permettant notamment l'accès d'un doigt à la couronne externe moletée du filtre circulaire pour faire tourner ce dernier par rapport au corps.

Avantageusement, la bague de montage intermédiaire annulaire présente une collerette interne fileté extérieurement faisant axialement saillie de ladite bague. Dans ce mode de réalisation le logement du corps pour la réception de la bague de montage se présente sous la forme d'une gorge annulaire s'étendant autour de la majeure partie de la découpe circulaire du corps et de dimension correspondant au diamètre externe de la bague, une butée étant par ailleurs prévue pour immobiliser latéralement la bague dans son logement tout en permettant une rotation relative de la bague et du corps. L'engagement de la bague derrière la butée et son extraction s'effectuent en jouant sur l'élasticité du matériau constitutif du corps.

On comprend qu'avec une telle réalisation, et avec un corps unique de dispositif il est possible de prévoir un jeu de telles bagues de montage dont le diamètre externe de chacune est identique et correspond à la dimension du logement, et dont le diamètre de la collerette interne fileté de chacune correspond à chaque dimension d'objectif disponible dans le commerce. On comprend que par un simple changement de la bague de montage il est possible d'adapter le dispositif selon l'invention à tous les diamètres d'objectifs.

D'autres avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description suivante donnée à titre nullement limitatif d'un mode de réalisation particulier du dispositif de l'invention en se référant au dessin annexé dans lequel :

la figure 1 représente une vue en perspective éclatée du dispositif selon l'invention, d'un filtre tournant et d'un filtre plan,

la figure 2 est une vue en élévation du corps du dispositif selon l'invention vu du côté de montage sur l'objectif,

la figure 3 est une vue en coupe selon III-III de la figure 2,

la figure 4 est une vue en élévation du corps du dispositif selon l'invention du côté opposé au montage sur l'objectif,

la figure 5 est une vue en coupe selon V-V de la figure 4,

la figure 6 est une vue en bout partiellement en coupe d'un pare-soleil utilisable avec le dispositif selon l'invention,

la figure 7 est une vue en élévation frontale du pare-soleil représenté sur la figure 6.

Le dispositif selon l'invention se compose essentiellement, d'un corps 1 de faible épaisseur et de forme sensiblement hexagonale à coins arrondis et d'une bague intermédiaire de montage 2.

La bague intermédiaire de montage 2 du corps 1 du dispositif selon l'invention sur un objectif d'appareil de prise de vues comporte une

collerette annulaire axiale 3 susceptible d'être vissée sur le filetage que présentent les objectifs d'appareils de prise de vues.

Le corps 1 du dispositif réalisé de préférence d'un seul tenant par moulage présente une découpe centrale circulaire 4 et sur l'une de ses faces une gorge 5 de forme annulaire s'étendant autour de la majeure partie de la découpe circulaire centrale 4 du corps, cette gorge étant définie dans la paroi extérieure 6 du corps.

Le corps 1 comporte dans la zone d'introduction de la bague intermédiaire de montage 2 dans la gorge 5 une butée de forme sensiblement triangulaire 7 destinée à retenir la bague de montage 2 dans la gorge 5 du corps. Pour mettre en place la bague de montage 2 dans son logement du corps défini par la gorge annulaire 5 on introduit la bague 2 en la faisant coulisser dans le sens schématisé par la flèche A sur la figure 2 jusqu'à ce qu'elle vienne s'encliquer derrière la butée 7, les dimensions respectives de la gorge 5 et de la bague intermédiaire annulaire 2 étant telles qu'une fois la bague 2 logée dans le corps tous les mouvements relatifs de rotation de la bague par rapport au corps sont permis.

La gorge 5 s'étend sur un peu plus d'un demi-cercle de manière à maintenir élastiquement la bague intermédiaire 2 qui y est introduite.

Le corps 1 du dispositif selon l'invention comporte en outre deux flasques 8 parallèles en regard sur deux côtés opposés du corps.

Chacun des flasques 8 comporte sur sa face interne une pluralité de gorges, au nombre de trois dans l'exemple représenté, ces gorges étant réalisées entre des nervures des flasques 8.

Ainsi chacun des flasques 8 comporte une gorge 9 définie entre une paroi 10 du corps et une nervure 11 du flasque, une seconde gorge 12 définie entre la nervure 11 et une nervure 13, et une troisième gorge 14 définie entre la nervure 13 et une nervure 15.

Comme on le voit sur le dessin la gorge 9 dans chacun des flasques 8 est plus fine et plus profonde que les gorges 12 et 14. Cette gorge 9 est destinée à recevoir un filtre circulaire représenté en 16 sur la figure 1, ce filtre 16 comportant une couronne périphérique annulaire, par exemple métallique moletée sur sa tranche 17.

Ce filtre circulaire 16 est inséré latéralement dans le corps 1 en s'engageant dans la fente 9 jusqu'à venir entre deux butées latérales 18, l'agencement étant tel que le filtre 16 inséré dans la gorge 9 peut tourner à volonté par rapport au corps 1. A cet effet le corps 1 peut avantageusement comporter des creusures 19 pour faciliter l'accès d'un doigt à la couronne moletée du filtre tournant 16.

En plus d'un filtre tournant 16 le dispositif peut recevoir un filtre plan 20, par exemple un filtre totalement ou partiellement coloré, ou encore travaillé se présentant sous la forme d'une plaque plane quadrangulaire, ce filtre 20 étant susceptible d'être engagé par coulisement dans la fente 14 ménagée entre les nervures 13 et 15 pour permettre un maintien par élasticité du filtre



plan dans la gorge 14 la nervure 15 peut être avantageusement courbée dans sa partie centrale en 15' en direction de la nervure 13.

Si l'on ne met pas en place de filtre tournant il est possible de mettre en place dans le dispositif en plus d'un filtre plan dans la gorge 14 un second filtre plan dans la gorge 12, ce second filtre étant également maintenu par élasticité grâce à la partie centrale courbe 11' de la nervure 11.

On comprend que le ou les filtres plans mis en place dans le dispositif peuvent coulisser en translation à volonté en étant logés dans les gorges correspondantes 12 et respectivement 14 des deux flasques 8.

Ces flasques 8 présentent avantageusement dans leur face externe chacun une gorge 21 permettant l'insertion par coulisement d'un élément supplémentaire, tel que par exemple un pare-soleil représenté aux figures 6 et 7.

Ce pare-soleil se présente avantageusement sous la forme d'un boîtier creux, de forme sensiblement carrée à bords arrondis et comporte en déport vers l'intérieur depuis sa face arrière deux languettes recourbées 22 susceptibles de s'engager par coulisement dans les gorges 21 des faces externes des flasques 8 du corps 1. Les languettes 22 peuvent présenter à leurs extrémités des becs 23 pour permettre l'immobilisation du pare-soleil sur le corps 1 du dispositif selon l'invention.

On comprend qu'ainsi grâce au dispositif porte-accessoires selon l'invention il est possible par un choix convenable de la bague de montage, de mettre en place sur tout objectif d'appareil de prise de vues un ensemble d'accessoires. Ainsi l'on peut mettre simultanément en place un filtre tournant, un filtre plan et un pare-soleil, ou bien deux filtres plans et un pare-soleil.

Le corps 1 du dispositif selon l'invention est de préférence réalisé d'un seul tenant par moulage d'une matière plastique susceptible de conférer au corps une certaine élasticité pour la mise en place et l'enlèvement tant de la bague de montage que du filtre tournant. Dans l'exemple de réalisation l'on a utilisé la matière plastique connue sous la marque de « Delrin ».

Revendications

1. Dispositif porte-accessoires pour appareil de prise de vues comportant un corps (1), des moyens de montage du corps à l'objectif de l'appareil de prise de vues et des moyens pour recevoir un accessoire photographique caractérisé par le fait que lesdits moyens de montage comprennent une bague annulaire amovible (2) munie d'un filetage externe, ladite bague étant susceptible d'être mise en place dans un logement (5) correspondant audit corps (1) de façon à permettre un mouvement relatif de rotation dudit corps par rapport audit objectif, ledit corps présentant sur son côté opposé au logement de la bague de montage au moins une paire de gorges

(9, 12, 14) permettant chacune de recevoir un accessoire photographique notamment un filtre (16).

2. Dispositif selon la revendication (1), caractérisé par le fait que la ou les paires de gorges (9, 12, 14) sont réalisées dans deux flasques (8) sensiblement parallèles, opposés, en déport vers l'extérieur perpendiculairement audit corps (1).

3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que les gorges (9) de l'une desdites paires sont disposées en regard l'une de l'autre dans les faces internes des flasques (8) opposés de façon à permettre la réception entre elles d'un filtre (16) de forme circulaire tout en permettant la rotation relative de ce filtre par rapport audit corps, celui-ci comportant en outre des butées latérales (18) empêchant le dégagement du filtre circulaire tournant du corps.

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que les deux flasques (8) opposés présentent, chacun, dans sa face interne, outre la gorge (9) de réception du filtre circulaire tournant au moins une gorge, et de préférence deux gorges (12, 14), pour la réception entre les gorges en regard des deux flasques de filtres plans (20) tout en permettant un déplacement couissant en translation du ou des filtres plans par rapport audit corps.

5. Dispositif selon la revendication (4), caractérisé par le fait que l'un au moins des flancs de chacune des gorges (12, 14) de réception de filtre plan présente une certaine élasticité de façon à permettre un maintien du filtre (20) dans les gorges correspondantes.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par le fait que le corps (1) présente une forme sensiblement hexagonale avec une découpe centrale circulaire (4) lesdits flasques (8) comportant les gorges de réception d'accessoires étant disposés selon deux côtés opposés du corps hexagonal.

7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par le fait que ladite bague de montage annulaire (2) présente une collerette interne (3) filetée extérieurement et faisant axialement saillie de ladite bague.

8. Dispositif selon la revendication (7) caractérisé par le fait que le logement du corps pour la réception de la bague de montage se présente sous la forme d'une gorge annulaire (5) s'étendant autour de la majeure partie de la découpe circulaire du corps et de dimension correspondant au diamètre externe de la bague, une butée (7) étant prévue pour immobiliser latéralement la bague dans son logement tout en permettant une rotation relative de la bague et du corps.

9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par le fait qu'il comporte une pluralité d'éléments de montage constitués chacun d'une bague annulaire (2) de même diamètre externe et dont les collerettes internes (3) filetées extérieurement présentent des diamètres différents.

10. Dispositif selon l'une quelconque des



revendications précédentes caractérisé par le fait que les faces externes des flasques (8) opposés du corps (1) comportent chacune une gorge (21) pour l'engagement par coulisement de languettes d'accrochage (22) correspondantes d'un élément supplémentaire, notamment un pare-soleil, susceptible d'être monté sur le dispositif.

11. Pare-soleil destiné à être utilisé avec le dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait qu'il comporte un boîtier creux, notamment de section carrée à bords arrondis, présentant une paire de languettes d'accrochage (22) susceptibles de s'engager dans l'une (21) desdites paires de gorges.

Claims

1. An accessory holding device for apparatus for taking pictures comprising a body (1), means for mounting the body at the objective of the apparatus for taking pictures and means for receiving a photographic accessory, characterised in that said means for mounting comprises a removable annular ring (2) provided with an external screw thread, said ring being capable of being mounted in place in a corresponding seating (5) of said body (1) in such a manner as to allow rotational movement of said body relative to said objective, said body having on its side opposite the seating of the mounting ring at least one pair of grooves (9, 12, 14) each of which may receive a photographic accessory, notably a filter.

2. A device according to Claim 1, characterised in that the pair or pairs of grooves (9, 12, 14) are formed in two substantially parallel flanges (8) which are opposed and offset towards the exterior perpendicularly to said body (1).

3. A device according to either of Claims 1 and 2, characterised in that the grooves (9) of one of said pairs are arranged facing each other in the internal surfaces of the opposed flanges (8) in such a manner as to allow reception between them of a filter (16) of circular shape while allowing rotation of the filter relative to said body, the latter further comprising lateral abutments (18) preventing disengagement of a rotating circular filter from the body.

4. A device according to any one of Claims 1 to 3, characterised in that the two opposed flanges (8) each have on their internal surface, in addition to the groove (9) for receiving a rotating circular filter, at least one groove and preferably two grooves (12, 14) for receiving between the facing grooves of the flanges planar filters (20) while allowing sliding translational movement of the planar filter or filters relative to said body.

5. A device according to claim 4, characterised in that at least one of the walls of the grooves (12, 14) for receiving a planar filter has a certain elasticity so as to allow holding of a filter (20) in the corresponding grooves.

6. A device according to any one of the preceding claims, characterised in that the body (1) has

a substantially hexagonal shape with a circular central cut-out (4), said flanges (8) comprising the grooves for receiving accessories being arranged along two opposite sides of the hexagonal body.

7. A device according to any one of the preceding claims, characterised in that said annular ring for mounting (2) has an interior collar (3) which is externally screw-threaded and projects axially from said ring.

8. A device according to Claim 7, characterised in that the seating of the body for receiving the mounting ring has the shape of an annular groove (5) extending about the major part of the circular cut-out of the body and has a dimension corresponding to the external diameter of the ring, an abutment (7) being provided to immobilise the ring laterally in its mounting while allowing rotation relative of the ring and the body.

9. A device according to any one of the preceding claims, characterised in that it comprises a plurality of mounting elements each formed of an annular ring (2) of the same external diameter and of which the externally screw-threaded internal collars (3) have different diameters.

10. A device according to any one of the preceding claims, characterised in that the external surfaces of the opposite flanges (8) of the body (1) each comprise a groove (21) for engagement by sliding of corresponding fastening tabs (22) of an additional element, notably a sunshield, capable of being mounted on the device.

11. A sunshield intended to be used with the device according to any one of the preceding claims, characterised in that it comprises a hollow unit, notably of square cross-section with rounded corners, having a pair of fastening tabs (22) capable of engaging in one (21) of said pairs of grooves.

Ansprüche

1. Zubehörtteil-Vorsatz für Bildaufnahmegeräte, insbesondere Kameras, der einen Halter (1), Mittel für die Befestigung des Halters (1) an das Objektiv des Aufnahmegerätes und Mittel für die Aufnahme eines fotografischen Zubehörs aufweist, dadurch gekennzeichnet, daß die Mittel zur Befestigung aus einem abnehmbaren Ring (2) bestehen, der ein Außengewinde zum Anschrauben auf das Objektiv aufweist, daß der Ring in eine entsprechende Auskehlung (5) des Halters (1) so einsetzbar ist, daß er eine Relativdrehung des Halters in Bezug auf das Objektiv ermöglicht, und daß der Halter an der der Auskehlung zum Einsetzen des Ringes (2) entgegengesetzten Seite wenigstens ein Paar Einnehmungen (9, 12, 14) oder dgl. aufweist, das jeweils zur Aufnahme eines fotografischen Zubehörs, insbesondere eines Filters, dient.

2. Zubehörtteil-Vorsatz nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Einnehmungen (9, 12, 14) in zwei zueinander im wesentlichen



revendications précédentes caractérisé par le fait que les faces externes des flasques (8) opposés du corps (1) comportent chacune une gorge (21) pour l'engagement par coulisement de languettes d'accrochage (22) correspondantes d'un élément supplémentaire, notamment un pare-soleil, susceptible d'être monté sur le dispositif.

11. Pare-soleil destiné à être utilisé avec le dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait qu'il comporte un boîtier creux, notamment de section carrée à bords arrondis, présentant une paire de languettes d'accrochage (22) susceptibles de s'engager dans l'une (21) desdites paires de gorges.

Claims

1. An accessory holding device for apparatus for taking pictures comprising a body (1), means for mounting the body at the objective of the apparatus for taking pictures and means for receiving a photographic accessory, characterised in that said means for mounting comprises a removable annular ring (2) provided with an external screw thread, said ring being capable of being mounted in place in a corresponding seating (5) of said body (1) in such a manner as to allow rotational movement of said body relative to said objective, said body having on its side opposite the seating of the mounting ring at least one pair of grooves (9, 12, 14) each of which may receive a photographic accessory, notably a filter.

2. A device according to Claim 1, characterised in that the pair or pairs of grooves (9, 12, 14) are formed in two substantially parallel flanges (8) which are opposed and offset towards the exterior perpendicularly to said body (1).

3. A device according to either of Claims 1 and 2, characterised in that the grooves (9) of one of said pairs are arranged facing each other in the internal surfaces of the opposed flanges (8) in such a manner as to allow reception between them of a filter (16) of circular shape while allowing rotation of the filter relative to said body, the latter further comprising lateral abutments (18) preventing disengagement of a rotating circular filter from the body.

4. A device according to any one of Claims 1 to 3, characterised in that the two opposed flanges (8) each have on their internal surface, in addition to the groove (9) for receiving a rotating circular filter, at least one groove and preferably two grooves (12, 14) for receiving between the facing grooves of the flanges planar filters (20) while allowing sliding translational movement of the planar filter or filters relative to said body.

5. A device according to claim 4, characterised in that at least one of the walls of the grooves (12, 14) for receiving a planar filter has a certain elasticity so as to allow holding of a filter (20) in the corresponding grooves.

6. A device according to any one of the preceding claims, characterised in that the body (1) has

a substantially hexagonal shape with a circular central cut-out (4), said flanges (8) comprising the grooves for receiving accessories being arranged along two opposite sides of the hexagonal body.

7. A device according to any one of the preceding claims, characterised in that said annular ring for mounting (2) has an interior collar (3) which is externally screw-threaded and projects axially from said ring.

8. A device according to Claim 7, characterised in that the seating of the body for receiving the mounting ring has the shape of an annular groove (5) extending about the major part of the circular cut-out of the body and has a dimension corresponding to the external diameter of the ring, an abutment (7) being provided to immobilise the ring laterally in its mounting while allowing rotation relative of the ring and the body.

9. A device according to any one of the preceding claims, characterised in that it comprises a plurality of mounting elements each formed of an annular ring (2) of the same external diameter and of which the externally screw-threaded internal collars (3) have different diameters.

10. A device according to any one of the preceding claims, characterised in that the external surfaces of the opposite flanges (8) of the body (1) each comprise a groove (21) for engagement by sliding of corresponding fastening tabs (22) of an additional element, notably a sunshield, capable of being mounted on the device.

11. A sunshield intended to be used with the device according to any one of the preceding claims, characterised in that it comprises a hollow unit, notably of square cross-section with rounded corners, having a pair of fastening tabs (22) capable of engaging in one (21) of said pairs of grooves.

Ansprüche

1. Zubehörtteil-Vorsatz für Bildaufnahmegeräte, insbesondere Kameras, der einen Halter (1), Mittel für die Befestigung des Halters (1) an das Objektiv des Aufnahmegerätes und Mittel für die Aufnahme eines fotografischen Zubehörs aufweist, dadurch gekennzeichnet, daß die Mittel zur Befestigung aus einem abnehmbaren Ring (2) bestehen, der ein Außengewinde zum Anschrauben auf das Objektiv aufweist, daß der Ring in eine entsprechende Auskehlung (5) des Halters (1) so einsetzbar ist, daß er eine Relativedrehung des Halters in Bezug auf das Objektiv ermöglicht, und daß der Halter an der der Auskehlung zum Einsetzen des Ringes (2) entgegengesetzten Seite wenigstens ein Paar Einnehmungen (9, 12, 14) oder dgl. aufweist, das jeweils zur Aufnahme eines fotografischen Zubehörteils, insbesondere eines Filters, dient.

2. Zubehörtteil-Vorsatz nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Einnehmungen (9, 12, 14) in zwei zueinander im wesentlichen



parallelen Flanschen (8) vorgesehen sind, die an gegenüberliegenden Seiten des Halters (1) senkrecht von diesem abstehen.

3. Zubehörtteil-Vorsatz nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß ein Paar von gegenüberliegenden Einnehmungen (9) in den Innenflächen der Flansche (8) vorgesehen ist, um einen relativ zum Halter drehbaren kreisförmigen Filter aufzunehmen, wobei Anschläge (18) am Halter (1) vorgesehen sind, welche ein Herausfallen des kreisförmigen Filters verhindern.

4. Zubehörtteil-Vorsatz nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß die beiden Flansche (8) auf den gegenüberliegenden Innenseiten außer dem Paar von Einnehmungen (9) für die Aufnahme des kreisförmigen Filters mindestens ein Paar, vorzugsweise aber zwei Paare von Einnehmungen (12, 14) aufweisen, die zum Einsetzen ebener Filter (20) dienen, die in den zugeordneten Einnehmungspaaren translatorisch verschiebbar angeordnet sind.

5. Zubehörtteil-Vorsatz nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß wenigstens eine der die ebenen Filter randseitig umfassenden Flanken der Einnehmungen (12, 14) eine gewisse Elastizität zum Festklemmen der Filter in den zugehörigen Einnehmungen aufweisen.

6. Zubehörtteil-Vorsatz nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der Halter (1) eine im wesentlichen sechseckige Form mit einer zentralen kreisförmigen Öffnung (4) aufweist, wobei die Flansche (8), in denen die Einnehmungen, für die Zubehörtteile vorgesehen sind, an zwei gegenüberliegenden Seiten des sechseckigen Halters verlaufen.

7. Zubehörtteil-Vorsatz nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der Montagering (2) einem um die Innenöffnung verlaufenden kragenförmigen Au-

ßengewindeansatz (3) aufweist, der von der Fläche des Befestigungsringes (2) axial absteht.

8. Zubehörtteil-Vorsatz nach Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, daß die Einnehmung für die Aufnahme des Montageringes die Form einer ringförmigen Rinne (5) hat, welche sich über den größeren Teil der kreisförmigen Öffnung im zentralen Bereich des Halters erstreckt, wobei die Abmessungen der Rinne dem Außendurchmesser des Montageringes entsprechen, und daß ein Anschlag (7) vorgesehen ist, welcher die seitliche Verschiebbarkeit des Montageringes in der Einnehmung begrenzt, ohne die relative Drehbarkeit des Ringes (2) in Bezug auf den Halter zu behindern.

9. Zubehörtteil-Vorsatz nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß ihm eine Mehrzahl von Montageelementen zugeordnet ist, die jeweils aus Ringen (2) mit dem gleichen Außendurchmesser bestehen, während die Außengewindeansätze (3) verschiedene Durchmesser aufweisen.

10. Zubehörtteil-Vorsatz nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß auf der Außenseite der gegenüberliegenden Flansche (8) des Halters (1) Nuten, Rillen (21) oder dgl. für das Einschieben von abgelenkten Haltezungen (22) vorgesehen sind, die sich an einem anderen Zubehörtteil, z.B. einer Blende, befinden, die gleichfalls auf den Vorsatz aufmontierbar ist.

11. Blende zur Verwendung an einem Zubehörtteil-Vorsatz gemäß einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß diese die Form eines Hohlkörpers von vorzugsweise rechteckiger Formgebung mit abgerundeten Kanten aufweist, welche ein Haltezungenpaar (22) aufweist, das in ein zugeordnetes Paar von Außennuten (21) des Halters (1) eingreift.



This Sheet Has Been Replaced

